

Motion du 13 novembre 2018 de M. Daniel Sormanni: «Tirer les conséquences, remettre les compteurs à zéro».

(refusée par le Conseil municipal lors de la séance du 13 novembre 2018)

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le rapport d’audit N° 142 de la Cour des comptes du 1^{er} novembre 2018;
- l’obstruction manifestée par les membres du Conseil administratif envers les magistrats de la Cour des comptes, empêchant ainsi le bon déroulement de l’enquête;
- le cadre réglementaire insuffisant et l’exemplarité défailante d’une majorité du Conseil administratif;
- la nécessité de mettre en œuvre toutes les recommandations de la Cour des comptes, visant à établir un règlement restrictif, applicable au Conseil administratif, qui définisse et règle la prise en charge des frais professionnels;
- la nécessité d’augmenter la transparence en rendant public le montant annuel des frais professionnels effectifs et forfaitaires de chaque conseiller administratif, ainsi que la mise en place et la réalisation d’un contrôle sur le bien-fondé des frais professionnels;
- les explications non probantes du Conseil administratif;
- la confiance rompue de la population et du Conseil municipal;
- la crise institutionnelle qui provoque l’ouverture d’une enquête préliminaire du Ministère public,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prendre acte de ce désaveu populaire et institutionnel;
- de démissionner en bloc du Conseil administratif afin de provoquer des élections anticipées.